



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_12_0005

OBJET :

Dixième Programmation Travaux 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Jean-Pierre BOIX, Alain ROCHET, Patrick LAFFONT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, André VIDAL, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Alain GARNIER donne pouvoir à Sandrine EYCHENNE

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Elles répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'engager une dixième programmation de travaux d'un montant hors taxes de **445 000 € pour l'eau potable** ; d'attester que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
La dixième programmation de travaux.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège à mettre en place cette dixième programmation de travaux, à signer les documents correspondants, et à effectuer les demandes de subvention correspondantes, auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'agence de l'Eau Adour-Garonne.